



activite de recouvrement

Par **postman83**, le **17/01/2019 à 10:49**

bonjour j'ai en projet de créer une structure pour effectuer du recouvrement de créances.

pourriez vous m'indiquer quelle est la meilleure forme de structure pour etre crédible (sarl, eurl auto entrepreneur,.....), quels sont les diplomes necessaires (cqp agent de recouvrement, diplomes d'enqueteurs,.....) et les diverses obligations pour exercer cette activité.

Merci

pj rebuffer

Par **Visiteur**, le **17/01/2019 à 12:41**

Bonjour

Activité possible sous toutes formes

Décret n°96-1112 du 18/12/1996.

<https://www.afecreation.fr/cid95677/recouvrement-de-creances.html?pid=803>

Ce que je pense

Si pas de diplôme, votre activité va être peu efficace, pas la possibilité de faire du conseil juridique ou d'initier des démarches judiciaires pour vos clients... minimum licence en droit. (loi 71-1130 art. 54 et 59).

Car le recouvrement ne se réduit pas à envoyer des lettres de relances.

Réfléchissez bien avant de vous lancer, ce n'est pas un métier de tout repos !

Par **Visiteur**, le **17/01/2019 à 14:16**

Bonjour,

pour faire du recouvrement il suffit de savoir jouer de la batte de base-ball ! :-)